

## ENQUÊTE

## LES BONNES AFFAIRES DU PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE

Lauréat du prix en 2014, Jean Tirole, figure de l'école de Toulouse, a monté un business bien juteux en marge de ses activités universitaires et dans une grande opacité.

PAR FRÉDÉRIC DESSORT

Jean Tirole passe pour l'incarnation de la retenue, de la modestie, de l'urbanité. Le pape de la Toulouse School Of Economics (TSE), lauréat en 2014 du prix de la Banque de Suède en sciences économiques (le « prix Nobel » dans la discipline), s'affiche même désintéressé, affirmant dans une interview récente à *Paris Match* que « les scientifiques ne font pas leur métier pour l'argent ». Vraiment ? Au vu des informations collectées par *Marianne* sur ses multiples casquettes, ce sens du sacrifice paraît moins évident...

Depuis 1994, ce polytechnicien est le principal bénéficiaire d'une discrète société civile, baptisée Tirole Economie, qui lui permet d'arrondir largement ses émoluments d'ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts. Une rémunération de fonctionnaire d'Etat qui, en fin de carrière, plafonne à 5 300 € mensuels net. Heureusement, Tirole Economie, dont *Marianne* a consulté les bilans, est là. Elle a versé 319 000 € de dividendes sur la période 2005-2010 (les comptes ne sont pas disponibles au greffe, ni avant, ni après) à ses deux actionnaires : Jean Tirole



Michel Viala / la dépêche du midi / ma3ppp

**L'ATTRIBUTION** du prix Nobel d'économie à Jean Tirole, président de la Toulouse School Of Economics, fait la fierté de la Ville rose (ici, la mairie en octobre dernier).

(75% des parts) et son épouse Nathalie (25%). Cette société civile, qui n'emploie pas de salarié et n'apparaît jamais sur le prestigieux CV de l'intéressé, a longtemps eu pour gérante l'épouse de Jean Tirole, avant que Naïs, l'une de leurs filles, ne prenne la relève en 2013. Jamais l'économiste n'en a assuré officiellement la gestion. Pour une raison simple : « De nombreux chercheurs ont fait le choix d'adopter la structure juridique "société civile" pour mener leurs activités complémentaires, comme cela est légalement possible, la seule limite étant qu'un agent public ne peut pas être gérant d'une société privée, explique Joël Echevarria, directeur général des services de la TSE

(Jean Tirole n'a pas souhaité nous répondre lui-même). La gérance est donc assurée par un tiers. Ces sociétés civiles sont parfaitement respectueuses du droit français. »

### UNE STRUCTURE OPAQUE

De quelles « activités complémentaires » le président de l'une des plus importantes écoles d'économie européennes, professeur invité au Massachusetts Institute Of Technology, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et du Conseil d'analyse économique rattaché au Premier ministre, peut-il encore

trouver le temps de s'occuper ? La réponse est à chercher du côté de l'Institut d'économie industrielle (Idei), une structure hybride, à mi-chemin entre le centre de recherche et le cabinet de conseil, qui fait l'interface entre les grandes entreprises privées et une soixantaine de chercheurs de trois laboratoires publics toulousains, dont le Gremaq, qui compte Jean Tirole parmi ses membres.

L'Idei est une structure typique de ces associations qui ont éclos dans les années 80-90, pour vendre aux entreprises des études menées par des universitaires, ou des formations clés en main. En 1997, la Cour des comptes s'était inquiétée de leur opacité. Et pour cause : les fonds qu'elles géraient échappaient au comptable public. « Les personnels de recherche concèdent volontiers qu'ils ne déclarent pas systématiquement à leur établissement toutes les prestations qu'ils réalisent, tous les savoir-faire qu'ils transfèrent, au profit d'entreprises ; ils obtiennent alors de ces dernières des contreparties, le plus souvent financières, qu'ils "cantonnent" dans des structures associatives », pointait la cour. A la suite de ce rapport, les universités et les organismes de recherche ont commencé à réagir, pour mettre fin à ces pratiques, en créant, en interne,

les services d'activités industrielles et commerciales. Mais, à Toulouse, l'Idei, qui dispose d'un budget coquet (3,5 millions d'euros pour la seule année 2011, d'après nos informations), continue de rémunérer des chercheurs en marge de la fac. Sur le site Web de l'institut, la liste des « partenaires » qui lui « apportent un soutien financier » donne le ton : à côté de la mairie de Toulouse et du ministère de l'Economie, on trouve Microsoft, Nokia, Pfizer, Qualcomm, ou encore la Fédération bancaire française et le Crédit agricole. Du beau linge, cousu d'or...

### CONFLIT D'INTÉRÊTS ?

Directeur scientifique de l'Idei depuis 1992, Jean Tirole nous a fait savoir, par l'intermédiaire de Joël Echevarria, qu'il ne touchait aucun salaire direct à ce titre. Mais il reconnaît être payé par cet institut, via sa société civile personnelle. Vous avez dit bizarre... « Le législateur a défini le conflit d'intérêts comme une situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction, souligne Eric Alt, vice-président de l'association anticorruption Anticor et conseiller référendaire à la Cour de cassation. Il faudrait une enquête approfondie pour déterminer si des prises illégales d'intérêts ont pu être commises ici. En tout état de cause, il est très regrettable que des universitaires jouent ainsi avec les limites du droit. La recherche publique devrait être mieux financée, mais aussi mieux contrôlée. »

A la Toulouse School Of Economics, rares sont les chercheurs qui osent s'exprimer sur la situation de

Jean Tirole. Il est vrai que le système de primes mis en place en interne a de quoi favoriser l'omerta. En 2013, ces primes de réputation – *outstanding vitae awards* (OVA) – ont bénéficié à 43 chercheurs sur 140. Des largesses qui peuvent atteindre de 5 000 à plus de 20 000 € par an et sur quatre ans pour les heureux élus, en complément de leurs salaires. « Les OVA sont fondées sur les recommandations du conseil scientifique de la TSE, composé de 16 membres, chercheurs de renommée internationale (dont quatre prix Nobel), tous externes à la TSE », rétorque Joël Echevarria. Une volonté d'impartialité, donc. Mais pas de transparence : le nom des récipiendaires n'est pas communiqué par la direction aux chercheurs qui en font la demande. Pour « des raisons évidentes de vie en communauté », peut-on lire dans un document interne. Pas sûr que cette paix sociale soit assurée. D'autant que la TSE vient d'annoncer à ses troupes qu'elle envisageait de déplaçonner ces primes, « compte tenu de l'évolution du contexte de concurrence dans le monde académique ».

En 2013, l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur s'était penchée sur le fonctionnement de la TSE et de sa « nébuleuse institutionnelle ». « La gouvernance semble concentrée entre quelques décideurs, même s'il existe des structures pour faire remonter les remarques des chercheurs, du personnel support et des doctorants », notaient les experts de cette agence publique indépendante. Ils comparaient l'établissement à « un gros département d'économie américain plutôt qu'à une unité de recherche française ». Avec un seul maître à bord, c'est plus simple pour manœuvrer à sa guise. ■

**« IL EST TRÈS REGRETTABLE QUE DES UNIVERSITAIRES JOUENT AINSI AVEC LES LIMITES DU DROIT. »**  
ÉRIC ALT (ASSOCIATION ANTICOR)